

LES SEDES REGIAE MÉROVINGIENNES ENTRE SEINE ET RHIN

ALAIN DIERKENS
PATRICK PÉRIN

Par opposition à l'Antiquité tardive, où les chefs-lieux de cité sont de réels centres de pouvoir, il est encore traditionnel de caractériser les royaumes germaniques du très haut Moyen Age par l'itinérance du pouvoir et la régression consécutive du rôle politique des villes. On le verra en conclusion, ce schéma doit en fait être profondément nuancé, en s'inspirant en particulier des travaux d'Eugen Ewig, de Carlrichard Brühl et plus récemment de Josiane Barbier.¹ Ceux-ci ont en effet montré que la ville revêtait encore un caractère essentiel pour l'exercice du pouvoir durant une large partie de l'époque mérovingienne, mais qu'elle se doublait progressivement d'un réseau de *palatia* ruraux complémentaires (fig. 1).

Sans reprendre la totalité du dossier historico-archéologique des chefs-lieux de cité concernés –tous ont fait ou vont faire l'objet de notices détaillées dans la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VII^e siècle*²–, nous nous proposons ici d'examiner le cas des *sedes regiae* d'entre Seine et Rhin, territoire qui correspondra à la Neustrie et à l'Austrasie dans la seconde partie de l'époque mérovingienne. Nous prendrons le

1. EWIG, 1963; BRÜHL, 1967; BARBIER, 1990.
2. GAUTHIER et PICARD (éds.), 1986-1996.

terme de *sedes regia* non dans un sens général, qui pourrait s'appliquer à n'importe quelle résidence royale urbaine ou rurale, civile ou religieuse, mais dans l'acception stricte d'une ville ayant été la résidence préférentielle du souverain, tout en étant dotée d'un *palatium* et d'autres lieux ou institutions étroitement liés à l'exercice et à la symbolique du pouvoir (chancellerie, trésor, résidence épiscopale, *scriptorium*, nécropole dynastique ou utilisée par les familles royales). On évitera volontairement l'utilisation pour cette époque et pour la Gaule du terme de "capitale", qui est anachronique.³

Pour la connaissance des v^e-viii^e siècles, l'historien est étroitement dépendant des informations fournies par un nombre fort limité de textes, au nombre desquels les oeuvres de Grégoire de Tours, surtout les *Dix livres d'Histoire* (= HF), se taillent la part du lion. Pour bien des événements ou des monuments du xv^e siècle, Grégoire est notre unique source. Or nombre de travaux récents ont mis en évidence la valeur inégale des renseignements fournis par l'évêque de Tours (interprétations parfois tendancieuses, erreurs –volontaires ou non–, falsifications délibérées, etc.);⁴ il convient donc d'être particulièrement prudent dans la compréhension de faits aussi importants que les partages du *regnum Francorum* de 511 et 561⁵ ou dans des déductions relatives au poids politique de telle ou telle ville. De la même façon, les fouilles archéologiques n'ont pas été menées et/ou publiées partout avec le même soin ou la même intensité; cette situation déséquilibre forcément le *status quaestionis* que nous nous proposons de dresser ici.

Childeric et Tournai (fig. 2)

Avant d'aborder le premier dossier relativement bien documenté de *sedes regia* ou de *cathedra regni*, à savoir Paris, il convient de dire quelques mots de Tournai⁶ dont certains n'ont pas

3. BRÜHL, 1967.

4. A titre d'exemples parmi d'autres études récentes: WOOD, 1985; HEINZELMANN, 1994.

5. EWIG, 1976; WOOD, 1994, p. 55-70.

6. VERCAUTEREN, 1934, p. 233-253; KRÜGER, 1971, p. 38-39. En dernier lieu BRULET, 1990-1991.

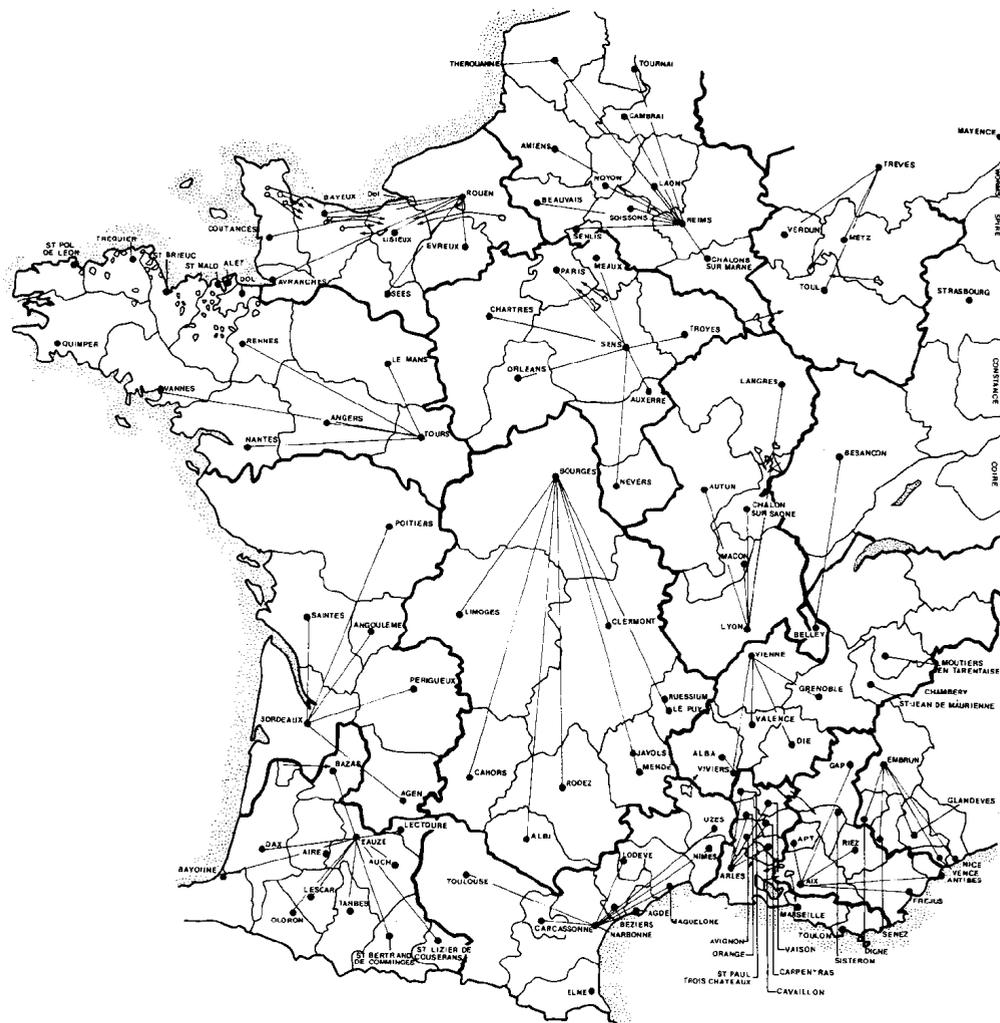


Fig. 1. Les sièges épiscopaux de la Gaule mérovingienne (d'après Dom J. DUBOIS et H. DELHUMEAU dans *Naissance des arts chrétiens*, Paris, 1991, p. 46).

hésité à faire la “capitale” des Francs “saliens”⁷ sous Childéric et au tout début du règne de Clovis. Cette assertion repose principalement sur la présence à Tournai de la sépulture du roi Childéric (†481/482), père de Clovis, dont l’identification archéologique paraît difficilement contestable.⁸ Si cette ville a, en effet, pu recevoir la sépulture du roi franc parce qu’il y résidait, rien n’autorise cependant à conclure qu’elle ait été le siège permanent de son pouvoir dont on sait, par la célèbre lettre adressée par l’évêque de Reims Remi à Clovis à l’occasion de son avènement, qu’il s’exerçait sur la totalité de la Belgique seconde.⁹ Tournai, ville romaine d’importance (elle était *caput civitatis*; ses remparts enserraient une quarantaine d’hectares; la *Notitia Dignitatum* du début du v^e siècle y mentionne des ateliers militaires impériaux) a pu être choisie aussi bien pour ses avantages propres, que par une situation privilégiée dans le territoire où étaient établis les Francs fédérés soumis à l’autorité de Childéric. Il n’en reste pas moins vrai que l’implantation de la sépulture royale sur la rive droite de l’Escaut, et non dans un des cimetières suburbains de la rive gauche, a pu marquer la volonté de rendre manifeste un pouvoir franc effectif, le tumulus monumental étant visible de toute la ville.¹⁰ Avec les “conquêtes” de Clovis et le déplacement vers le sud du centre de gravité du royaume franc, Tournai ne semble pas avoir bénéficié par la suite d’un prestige particulier auprès des Mérovingiens, la ville n’étant mentionnée en rapport avec la famille royale qu’à l’occasion d’un événement mineur des environs de 575 (HF IV, 50 et V, 22).

Clovis et Paris (fig. 3)

C’est de façon fort laconique que Grégoire de Tours relate à la fin de ses chapitres consacrés à Clovis dans ses *Dix livres d’histoires* que Clovis fixa le “siège de son royaume” (HF II, 38:

7. SPRINGER, 1997.

8. KAZANSKI et PÉRIN, 1988; J. WERNER, dans BRULET, 1990-1991, p. 14-22.

9. M.G.H. *Epistolae* 3 (*Epistolae Merovingici et karolini aevi*, I), 2. *Domino insigni et meritis magnifico Hlodoveo regi, Remigius episcopus* (W. GUNDLACH et E. DÜMMLER, 1892/1978, p. 113).

10. M. MÜLLER-WILLE, 1970-1971, p. 122-160; J. WERNER, dans BRULET, 1990-1991, p. 14-22.

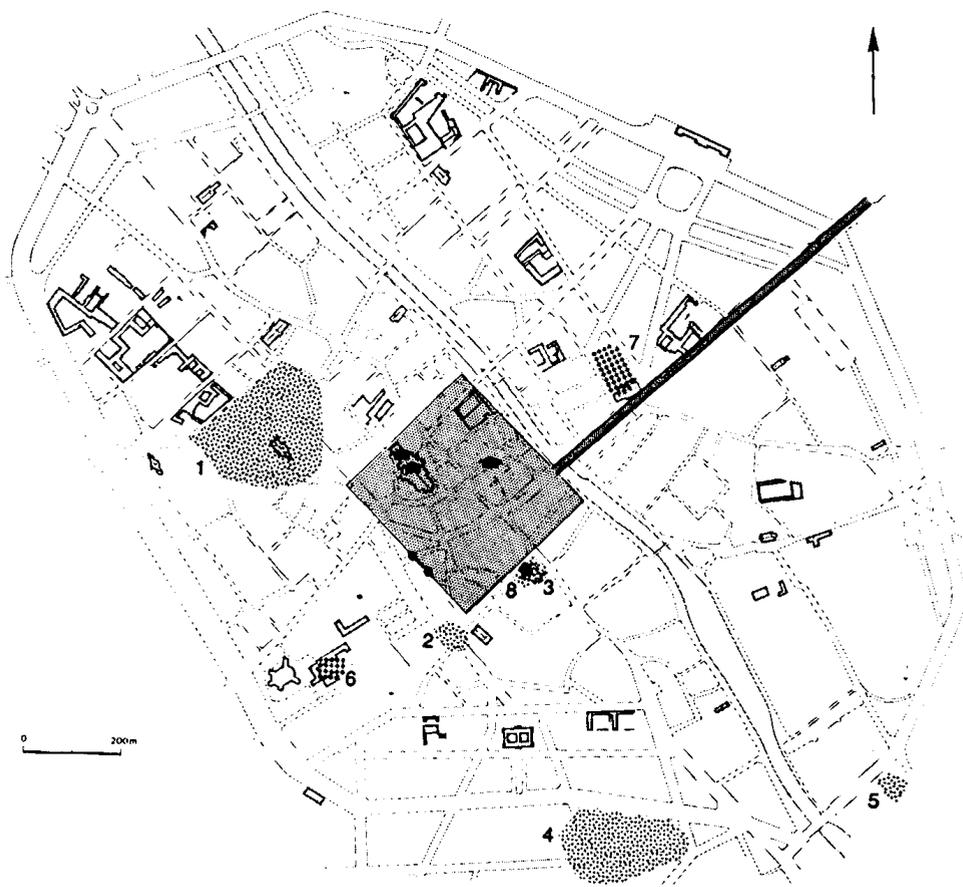


Fig. 2. Tournai durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après BRULET, 1990, p. 12). Délimitation probable de la ville emmurillée, situation du tronçon d'enceinte à La Loucherie, emplacement du groupe épiscopal et de l'église Saint-Pierre. Nécropoles du Bas-Empire et d'époque mérovingienne: 1. Grand-Place/Rue Perdue; 2. Rue d'Espinoy; 3. Saint-Piat; 4. Citadelle; 5. Hameau Allain; 6. Parc de l'Hôtel de Ville; 7. Saint-Brice; 8. Basilique de Saint-Piat.

ibique cathedram regni constituit) à Paris. Cet événement, si l'on respecte la succession des faits rapportés par l'évêque de Tours, trouve place juste après la triomphe que le roi, vainqueur des Wisigoths à Vouillé en 507, non loin de Poitiers, venait de célébrer à Tours dans la plus pure tradition antique. Ayant revêtu la chlamyde et le manteau de pourpre, s'étant ceint du diadème, il avait chevauché de la basilique Saint-Martin à la cathédrale, distribuant or et argent à la foule et se faisant désormais appeler, selon Grégoire, "consul" ou "auguste". Une ambassade de l'empereur romain d'Orient, Anastase, lui avait en effet décerné le codicille du consulat, distinction honorifique qui confirmait la prééminence du vainqueur des Wisigoths sur les autres rois barbares d'Occident.¹¹ Dans la mesure où Clovis poursuivit sa campagne en Aquitaine après sa victoire et hiverna à Bordeaux, c'est en 508 que l'on place traditionnellement la "cérémonie de Tours", le choix de Paris¹² comme *sedes regia* intervenant ensuite, peut-être la même année. On remarquera toutefois que c'est à Orléans, à la frontière du royaume franc et du royaume wisigothique récemment conquis, que Clovis convoqua en 511 son célèbre concile.

"Nouveau Constantin", pour reprendre l'expression de Grégoire de Tours (HF II, 31), le roi converti de fraîche date et victorieux se devait, lui aussi, d'avoir une résidence royale. Ce ne fut pas une création *ex nihilo*, mais, comme pour les autres rois barbares d'Occident –Ravenne pour les Ostrogoths, Toulouse puis Tolède pour les Wisigoths, Lyon et Genève pour les Burgondes–, une ville existante, en l'occurrence Paris.

Les historiens se sont évidemment interrogés sur les raisons du choix de cette ville par Clovis, insistant notamment, comme Félix-Georges De Pachtère, sur son intérêt stratégique.¹³ A son site naturel exceptionnel, qui lui avait valu d'être retenu par Jules César lors d'un des épisodes de la guerre des Gaules, s'ajoutait depuis le IV^e siècle un caractère militaire, suffisamment important pour que les empereurs Julien, en 357-358 et 359-360, puis

11. WERNER, 1996.

12. KRÜGER, 1971, p. 171-189; BRÜHL I, 1975, p. 6-33; GAUTHIER et PICARD (éds.), VIII, 1992, p. 97-129 (par N. DUVAL, P. PÉRIN et J.-Ch. PICARD).

13. De PACHTERE, 1912.

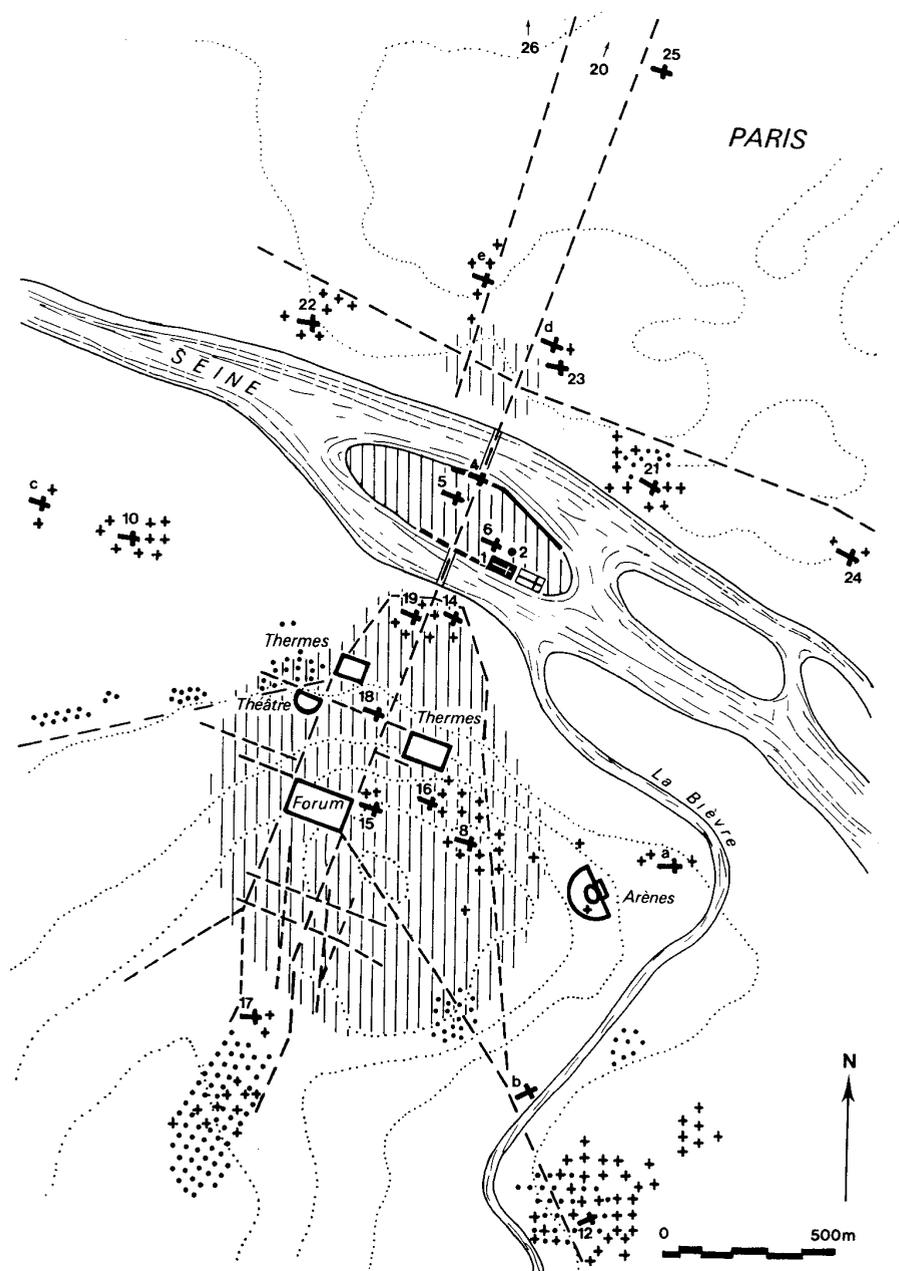


Fig. 3. Paris durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après GAUTHIER et PICARD, édts., VIII, p. 99).

Valentinien Ier, en 365-366 et 366-367, y aient pris leurs quartiers d'hiver. Véritable place-forte, Paris aurait ainsi été en quelque sorte une "capitale" prédestinée, à juste titre retenue à son tour par le roi franc. La question mérite en fait d'être réexaminée à la lumière des travaux historiques et archéologiques récents.

Du fait de son site particulier, Lutèce présentait depuis le Haut-Empire romain un caractère bipolaire, avec un quartier insulaire, dans l'île de la Cité, et des quartiers ouverts et largement développés sur la rive gauche de la Seine. Bien que sa parure monumentale n'ait pas été des moindres –le forum de la rue Soufflot et les "arènes" de la rue Monge comptant parmi les plus vastes monuments de ce type en Gaule–, Lutèce ne fut pas la métropole de la province de Lyonnaise, Sens lui ayant été préférée. A l'image de la plupart des cités du nord de la Gaule, la ville, qui prend alors le nom de Paris (celui de la tribu gauloise des *Parisii*), connaît au Bas-Empire d'importantes mutations topographiques. C'est alors que l'île de la Cité est fortifiée, grâce à un puissant rempart édifié au cours de la première moitié du IV^e siècle. Quant aux quartiers de la rive gauche, comme l'attestent le réseau de nécropoles qui l'ensèrent, ainsi que diverses découvertes effectuées récemment dans le "quartier latin", ils subsistent en partie tout en subissant une considérable rétraction. Néanmoins, à la différence de la plupart des autres cités, ils demeurent ouverts, sans doute parce qu'ils bénéficient ici de la protection immédiate de l'ancien *forum* qui, fortifié, constituait un point d'appui symétrique de celui de la Cité. Comme le relate Ammien Marcellin, la ville dispose alors d'un camp permanent, d'un champ d'exercices et de magasins.¹⁴ Ces infrastructures militaires, ainsi que l'attestent d'autres exemples à la frontière du Rhin, devaient se situer à la périphérie de la ville, une certaine séparation territoriale entre les civils et l'armée s'imposant pour des raisons pratiques évidentes. La découverte dans le quartier Saint-Marcel de plusieurs stèles de soldats et de tombes renfermant des fibules cruciformes, dont on croit savoir qu'elles étaient portées par les vétérans de l'armée, plaide en faveur d'une localisation de ce camp non loin du carrefour des Gobelins et peut-

14. AMMIEN MARCELLIN, XX, 4, 14; 9, 6; XXI, 2, 1 (GARDTHAUSEN, Teubner, 1874-1875, 2 vol.).

être à la Butte aux Cailles, à proximité de la voie d'Italie. Grâce à la *Notitia Dignitatum* on sait encore qu'étaient stationnées à Paris une flotille de guerre fluviale, et à proximité une milice d'auxiliaires sarmates.

Ces infrastructures militaires, parfaitement intégrées dans le système de défense en profondeur alors mis en place par Rome, n'avaient en fait rien d'exceptionnel par rapport à d'autres villes de Gaule du nord participant au même dispositif.¹⁵ Bien plus, et à la différence de Soissons, Amiens ou Reims, Paris ne disposait pas d'arsenaux. Ainsi, même si la ville que Clovis prit pour *cathedra regni* jouissait d'un site privilégié (carrefour fluvial et routier) et offrait encore un caractère stratégique et militaire certain au début du VI^e siècle, ce ne peut être l'unique raison qui détermina le choix du roi.

Grâce à la *Vita Genovefae*, composée à la demande de Clotilde vers 520, c'est-à-dire peu d'années après la mort de la sainte (sans doute en 502), on connaît les liens privilégiés que Childéric (mort en 481-482) entretenait avec celle-ci. Bien que païen, il "l'aimait d'une véritable vénération", au point de lui accorder la vie de condamnés à mort ou la libération de prisonniers.¹⁶ On peut supposer, malgré le silence des textes, que Clovis, qui avait dû rencontrer Geneviève dès son enfance, la vénéra à son tour et que son influence, aux côtés de saint Remi et de Clotilde, marqua le roi lorsqu'il décida de se convertir au catholicisme. En tout cas, ce n'est pas un hasard si le couple royal décida d'édifier une basilique, destinée à lui servir de mausolée dynastique, à l'emplacement de la tombe de Geneviève.¹⁷ Celle-ci, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, ne fut pas enterrée dans la basilique qu'elle avait édifiée au *vicus Catulliacus* (Saint-Denis actuel) sur le tombeau de l'évêque Denis, martyrisé vers le milieu du III^e siècle,¹⁸ mais dans l'un des cimetières ceinturant les quartiers de la rive gauche, en l'occurrence celui de la future Montagne Sainte-Geneviève. A cette époque, aucun

15. VAN OSSEL, 1993, p. 11 et s.

16. *Vita Genovefae* 26; HEINZELMANN et POULIN, 1986, p. 97-98.

17. ERLANDE-BRANDENBURG, 1975; KRÜGER, 1971, p. 40-54; PÉRIN, 1989; GAUTHIER et PICARD (éds.), 1992, p. 116 et s. (par N. DUVAL, P. PÉRIN et J.-Ch. PICARD).

18. PÉRIN, 1991; *Premiers monuments...*, 1998, p. 209-218.

sanctuaire ne s'y élevait encore, les deux lieux de culte attestés à Paris étant alors, outre la basilique de Saint-Denis, la cathédrale de l'Île de la Cité (à l'emplacement de l'actuelle cathédrale Notre-Dame) et l'église excentrée du quartier Saint-Marcel qui, de même que Saint-Denis, était associée à un cimetière *ad sanctos*. Néanmoins, la communauté chrétienne de Paris enterrait également ses morts dans le futur cimetière Sainte-Geneviève, bien qu'apparemment dépourvu de lieu de culte: ainsi sainte Eusoz et l'évêque Prudentius, à la fin du IV^e siècle. On est donc en droit de penser que les Parisiens qui, selon la *Vita Genovefae*, auraient édifié spontanément sur sa tombe un oratoire de bois, auraient retenu son corps dans la ville qu'elle avait pratiquement gouvernée pendant près d'un demi-siècle. Il est possible, comme l'interprétation de la *Vita* le suggère, que Clovis ait eu dès 502 le projet d'associer sa future sépulture à celle de la vierge parisienne. Certains ont cependant pensé que les travaux de construction ne commencèrent qu'après la victoire de Vouillé, en argumentant que le *Gotus* employé sur le chantier d'après la *Vita* aurait été un prisonnier de guerre;¹⁹ l'argument semble léger. Contrairement à une légende tenace, on ne transféra pas le corps de la sainte dans la nouvelle basilique, supposée adjacente, mais celle-ci fut édifiée, selon un usage bien établi dans le monde chrétien, au-dessus de la tombe elle-même, intégrée dans une *memoria* à laquelle les pèlerins pourraient accéder.

À la mort de Clovis, en 511, le monument n'était pas encore achevé et ce fut l'oeuvre de Clotilde de mener à leur terme les travaux du sanctuaire. Pour des raisons politiques et idéologiques, celui-ci fut dédié aux Saints Apôtres comme le mausolée impérial édifié à Byzance sur ordre de Constantin.²⁰

Que la relation entre le tombeau de sainte Geneviève et le mausolée dynastique ait été envisagée dès 502 ou qu'elle se soit imposée dès la victoire de Vouillé, le triomphe de Tours (507-508), voire le baptême (si l'on accepte la date de 508),²¹ il était clair que Paris, quelles que soient ses qualités stratégiques et militaires, ne pouvait que favoriser l'ancrage privilégié de la

19. *Vita Genovefae*, A55, B52: HEINZELMANN et POULIN, 1986, p. 35-36.

20. DOWNEY, 1959; GRIERSON, 1962; PÉRIN, 1991; PÉRIN, 1998, p. 159-164.

21. WOOD, 1985; DIERKENS, 1996; SHANZER, 1998.

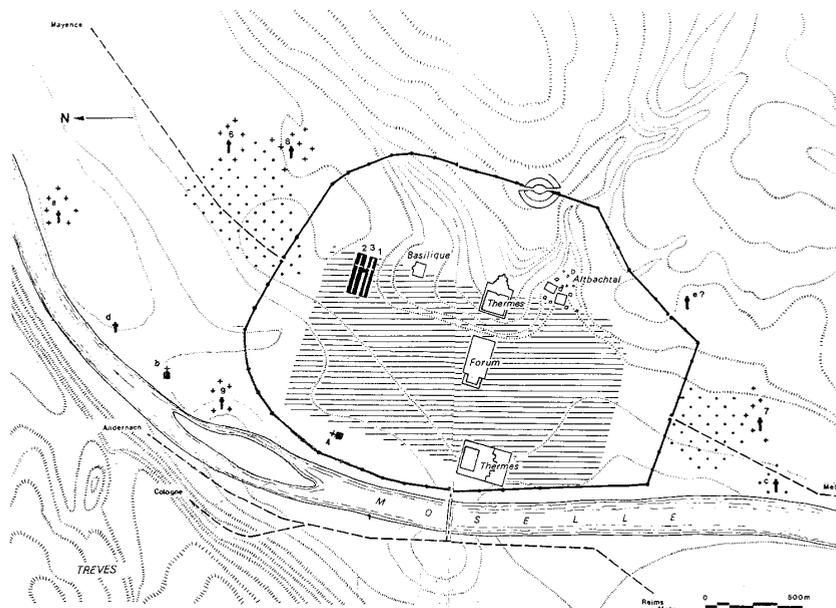


Fig. 4. Trèves durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après GAUTHIER et PICARD, éd.s., I, p. 14-15).

nouvelle dynastie en raison de la présence de la tombe de Geneviève et du mausolée dynastique.

Le partage de 511

Si Grégoire de Tours relate qu'à la mort de Clovis ses quatre fils se partagèrent "entre eux en tenant la balance égale" (HF III, 1: *inter se aequa lantia dividunt*) le royaume de leur père, il ne précise pas à cette occasion les découpages territoriaux qui en résultèrent ni les *sedes regiae* respectives que se choisirent Thierry, Clodomir, Childebart et Clotaire. Suggérées par des passages postérieurs des *Dix livres d'histoires*, ces précisions ne sont en fait données explicitement par Grégoire qu'à propos de la mort de Clotaire et du partage de 561 (HF IV, 22). Nous apprenons ainsi que Reims était le siège de Thierry, Orléans celui de Clodomir, Paris celui de Childebart, enfin Soissons celui de Clotaire.

Trèves, Cologne et Reims

La part réservée en 511 à Thierry († 533) est basée sur la Francie rhénane et comprend donc les anciennes métropoles romaines de Trèves et de Cologne; elle fut notamment augmentée de la future Champagne, avec Reims.

En dépit de nombreuses incursions franques qui se succédèrent durant le ^v^e siècle, Trèves,²² ancienne capitale impériale, conservait alors nombre de bâtiments officiels imposants, comme le groupe cathédral et le palais voisin (fig. 4). A la fin du ^v^e siècle, la ville fut, semble-t-il, gouvernée par un représentant de l'Empire, le comte Arbogast, lettré célébré par Sidoine Apollinaire,²³ avant de passer sous le contrôle des Francs orientaux et d'être incorporée, vers 507 (?), au *regnum* de Clovis. Sous Thierry puis sous le fils de celui-ci, Théodebert († 548),²⁴ des textes suggèrent que Trèves continua à jouer un rôle politique significatif comme *sedes regia* (VP VI, 2 et XVII, 1-2): l'existence d'un palais royal est sûre pour le milieu du ^{vi}^e siècle (HF X, 29); de surcroît, l'archéologie confirme le rôle de l'évêque Nizier (525-566) dans de vastes travaux réalisés à la cathédrale.

Cologne,²⁵ autre ville romaine d'importance, était passée sous le pouvoir de Clovis dans des circonstances bien connues rapportées par Grégoire de Tours à propos du roi franc Sigebert "le Boîteux" (HF II, 40) (fig. 5). La présence de Thierry à Cologne est également attestée par Grégoire de Tours (VP VI, 2) qui, à cette occasion, évoque la résidence royale, *aula regia*, qui avait fait suite à l'ancien *praetorium* au bord du Rhin. Le haut statut politique de la ville est connu par nombre de trouvailles archéologiques, surtout funéraires et numismatiques (monnaies d'or frappées à Cologne au nom de Théodebert); les plus célèbres sont certainement les tombes princières (ou royales?) découvertes en 1959 sous le chœur de la cathédrale et contemporaines du règne de Théodebert: en se basant sur la qualité exceptionnelle du matériel et sur sa datation vers 540, certains historiens n'ont pas

22. BRÜHL II, 1990, p. 63-88; GAUTHIER et PICARD (éds), I, 1986, p. 13-32 (par N. GAUTHIER); KUHNEN, 1996, p. 138-144; ANTON, 1996, p. 23-36.

23. MARTINDALE, 1980, p. 128-129; HEINZELMANN, 1982, p. 558.

24. COLLINS, 1983.

25. BRÜHL II, 1-40; STEUER, 1980; PÄFFGEN et RISTOW, 1996.

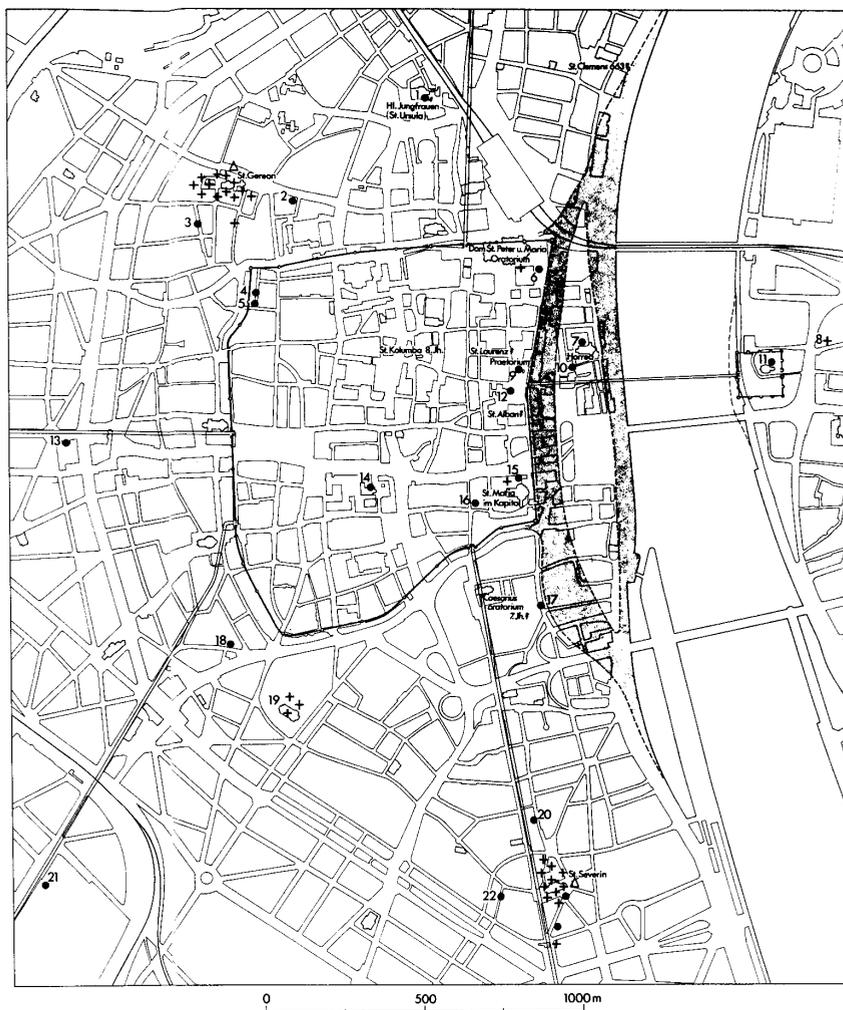


Fig. 5. Cologne à l'époque mérovingienne (d'après STEUER, 1980, plan 3 de couverture).

hésité à identifier la tombe féminine à celle de la princesse lombarde Wisigarde, la fiancée de Théodebert, qui mourut peu après son arrivée à Cologne; quant à la tombe d'enfant, elle aurait été celle d'un membre de la famille royale mérovingienne.²⁶

26. DOPPELFELD et WEYRES, 1980.

En plus des deux provinces de Germanie, Thierry Ier reçut aussi en 511 le pouvoir sur une partie de la *Belgica secunda*, province aux destinées de laquelle avaient présidé son père et son grand-père; il eut notamment le contrôle du siège de la province, Reims.²⁷ Importante métropole du Haut-Empire, cette ville avait été dotée au Bas-Empire d'une muraille ovale impressionnante, qui reliait ses quatre arcs de triomphe (fig. 6). C'était alors l'un des principaux centres militaires de l'est de la Gaule, avec une forte garnison et des ateliers d'Etat. Au début du v^e siècle, Jérôme la qualifie encore d'*urbs praepotens*. Clovis, administrateur de la *Belgica secunda*, y fut logiquement baptisé, vraisemblablement en 508, par son évêque métropolitain, Remi.

Que Grégoire de Tours ait cité préférentiellement Reims plutôt que Trèves ou Cologne comme *sedes regia* de Thierry peut certes correspondre à la réalité si l'on considère que les fils de Clovis choisirent en définitive des résidences dans la zone de contact des quatre nouveaux royaumes. Néanmoins, la situation effective a pu être autre, Grégoire minimisant le rôle de Cologne par ignorance, par anachronisme ou tout simplement par choix politique.

Les sources écrites sont quasiment muettes à propos de Reims à l'époque de Clovis et de Thierry. Quant aux découvertes archéologiques, elles attestent seulement la persistance de la trame urbaine qui était en place dès l'Antiquité tardive, qu'il s'agisse de la parure monumentale de la ville et de la cathédrale, ou de l'émergence du faubourg Saint-Remi.

Paris (fig. 3)

Du Paris de Childebart, nous savons peu de choses au plan historique, sinon que le roi y résida, de même que Clotilde après la mort de Clovis et avant de se retirer à Tours (HF III, 18): c'est là qu'à l'initiative de Childebart, deux des fils de Clodomir furent assassinés en 524 par Clotaire (HF III, 18). De son côté, l'archéologie apporte quelques arguments en faveur de l'importance

27. VERCAUTEREN, 1934, p. 35-105; KRÜGER, 1971, p. 68-84; BRÜHL, I, 1975, p. 53-72.

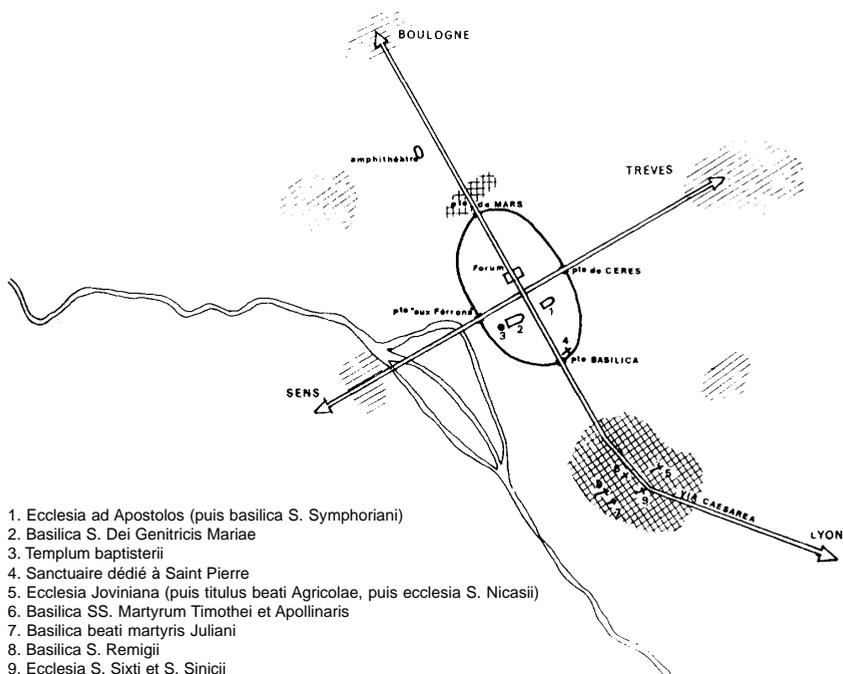


Fig. 6. Reims durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après GAUTHIER et PICARD, édés., preprints 1975).

de la ville que Clovis avait choisie comme siège du royaume. C'est ainsi que M. Fleury et J. Dérens, se fondant sur une relecture du *De ecclesia parisiaca* de Fortunat attribuent à Childeberrt l'agrandissement de la cathédrale primitive Saint-Etienne en un vaste édifice à cinq nefs dont la façade mesurait 36m.²⁸ En fait, les données archéologiques actuelles ne permettent pas de rejeter totalement l'antériorité de cet imposant monument qui aurait été édifié au cours de l'Antiquité tardive. Il se pourrait alors que l'oeuvre du roi se soit limitée à un embellissement de l'édifice. D'autre part, s'il n'est pas douteux que la multiplication des églises suburbaines est à mettre au compte de l'importance de la ville royale, leur chronologie incertaine dans la période méro-

28. FLEURY, 1970; GAUTHIER et PICARD (édés.), 1992, p. 109 et s. (par N. DUVAL, P. PÉRIN et J. Ch. PICARD); *Premiers monuments...*, 1998, p. 151-158 (par P. PÉRIN).

vingienne n'autorise pas à les attribuer nécessairement au premier "roi de Paris". Le fait le plus assuré en ce qui concerne notre sujet demeure donc la construction par Childebert de la basilique funéraire Saint-Vincent (futur Saint-Germain-des-Prés), destinée à sa sépulture et à celle des siens.²⁹ En effet, et peut-être en raison du "partage" du royaume et de l'existence de plusieurs *sedes regiae*, les fils de Clovis ne se firent pas enterrer au côté de leur père dans la basilique des Saints-Apôtres. C'est ainsi que Childebert fit édifier sur une terre du fisc cette basilique, qui n'était pas achevée à sa mort, en 558. Celle-ci allait devenir l'une des principales nécropoles royales des Mérovingiens de Neustrie.

Orléans (fig. 7)

De même que pour les autres *sedes regiae* issues du partage de 511, on peut supposer qu'Orléans³⁰ fut avant tout choisie en raison de sa situation géographique privilégiée, à proximité des limites des trois autres royaumes. Métropole classique du Haut-Empire, dotée d'une enceinte au Bas-Empire, elle s'illustre en 451 quand Attila l'assiège et que son évêque Aignan se rend à Arles pour solliciter le secours du maître de la milice Aétius. Pour des raisons géo-politiques, Clovis choisit cette ville pour y réunir quelques mois avant sa mort le premier concile de l'Eglise franque. Cependant, les sources, historiques et archéologiques, ne permettent pas de préciser sa fonction de résidence royale sous Clodomir († 524).

Soissons

On a souvent mis en relation le choix de Soissons³¹ comme siège du royaume de Clotaire avec les antécédents de cette ville qui, selon Grégoire de Tours, fut la résidence du maître de la

29. KRÜGER, 1971, p. 103-124; ERLANDE-BRANDENBURG, 1975, p. 35 et 50-51; GAUTHIER et PICARD (éds.), VIII, 1992, p. 119 et s. (par N. DUVAL, P. PÉRIN et J.-Ch. PICARD).

30. BRÜHL I, 1975, p. 43-52; GAUTHIER et PICARD (éds.), VIII, p. 81-96 (par J.-Ch. PICARD).

31. VERCAUTEREN, 1934, p. 106-134; KRÜGER, 1971, p. 125-177; BRÜHL I, 1975, p. 125-177.

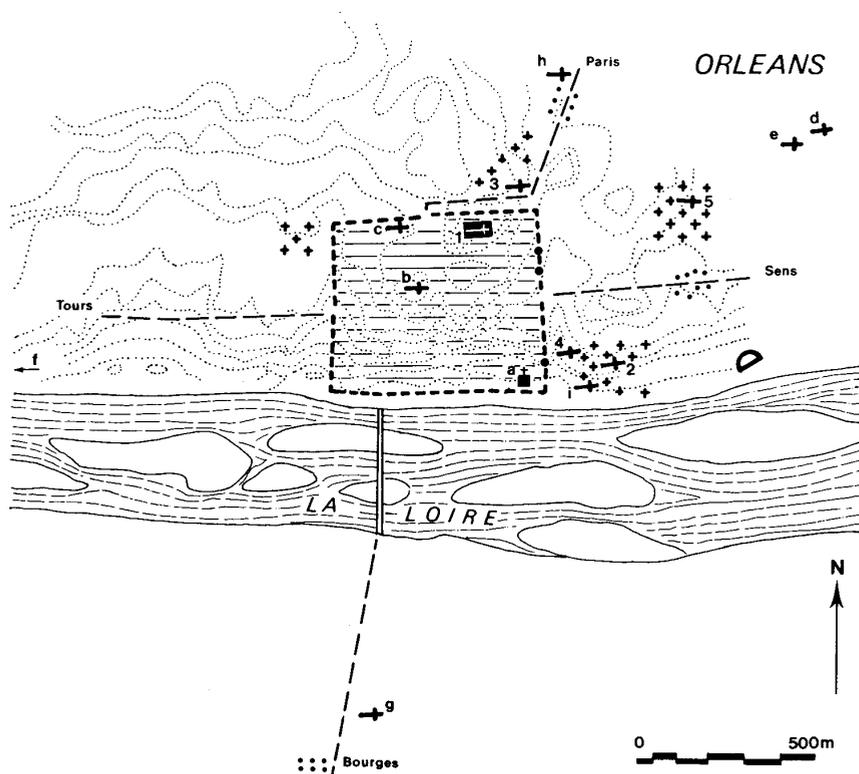


Fig. 7. Orléans durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après GAUTHIER et PICARD, éd.s., VIII, p. 83).

milice d'Aegidius (456/457-464/465), puis de son fils Syagrius (464/465-486/487).³² S'il n'est pas douteux que Soissons ait eu une importance politique et militaire certaine au Bas-Empire, avec des cantonnements militaires et une fabrique d'armes, rien ne prouve que cette ville ait été alors la résidence officielle des derniers représentants en Gaule de l'autorité romaine. En effet, nous ignorons si Aegidius, selon Grégoire de Tours "roi des Francs" durant l'exil thuringien de Childéric (HF II, 12), continua à résider à Soissons après le retour du roi franc. D'autre part, il y a tout lieu de croire qu'en 486/487 Syagrius réoccupait

32. JAMES, 1988; K. F. WERNER, 1988; PÉRIN, 1998.

seulement Soissons, sans doute à l'occasion d'une tentative de reprise en main de la *Belgica secunda*, réponse probable à l'avance franque sur la Seine que relate la *Vie de sainte Geneviève*.³³ Contrairement aux allégations de nombreux historiens, rien ne permet de croire que Soissons fut un moment la "capitale" du royaume de Clovis avant le choix par celui-ci de Paris. Ici encore, l'emplacement privilégié de Soissons, à la limites des trois autres royaumes issus du partage de 511, a dû présider au choix de cette cité comme *sedes regia de Clotaire*. Si les sources écrites et les données archéologiques sont particulièrement maigres sur cette ville durant son règne, il est néanmoins possible de confirmer sa fonction de résidence royale par le choix que fit le roi d'y placer sa sépulture, dans la basilique qu'il édifia sur la tombe de l'évêque Médard de Noyon († 545).³⁴

Le partage de 561

Grégoire de Tours rapporte (HF IV, 22) comment, en 561, à la mort de Clotaire Ier qui gouvernait sur la totalité du *regnum Francorum* et après son enterrement en grande pompe dans la basilique Saint-Médard de Soissons, ses quatre fils conclurent un nouvel accord de partage du pouvoir dans le royaume. La répartition territoriale, qualifiée par Grégoire de "partage régulier" (*divisionem legitimam*), se présentait comme suit: "Le sort donna à Charibert le royaume de Childebert avec Paris pour siège (*sedem*); à Gontran le royaume de Clodomir et pour siège (*sedem*) Orléans; à Chilpéric le royaume de Clotaire son père avec Soissons pour ville principale (*cathedram*); à Sigebert enfin le royaume de Thierry avec Reims pour siège (*sedem*)". Selon toute apparence donc, la répartition du pouvoir sur base territoriale reposa sur la distribution –par le sort (*sors*)– de parts de valeur sensiblement équivalente, dont la base avait déjà été définie en 511. Pour autant qu'il corresponde à une réalité (et non à la volonté de Grégoire de Tours de choisir arbitrairement dans chaque royaume une ville qui puisse en apparaître comme le

33. PÉRIN, 1998.

34. ÉRLANDE-BRANDENBURG, 1975, p. 54-55 et 137-138; KAISER, 1973, surtout p. 161-162, 169 et 196; DEFENTE, 1996, p. 39-52.

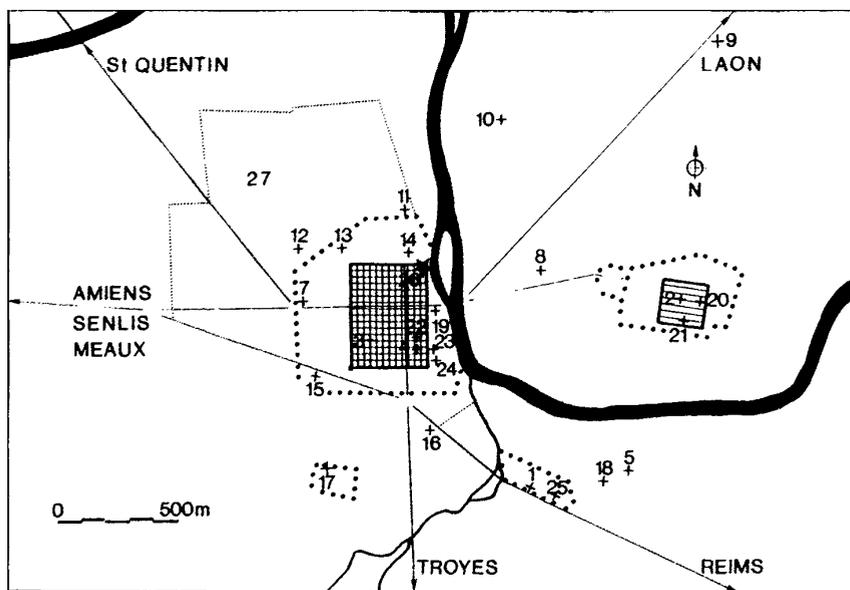


Fig. 8. Soissons durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après DEFENTE, 1996, p. 14.) † LES ÉGLISES DE SOISSONS AVANT L'AN MIL. 1. Saint-Crépin; 2. Saint-Médard; 3. Cathédrale, Saint-Gervais, Saint-Protais; 4. Notre-Dame; 5. Saint-Thècle; 6. Saint-Georges; 7. Saint-Christophe; 8. Saint-Adrien; 9. Saint-Étienne; 10. Saint-Julien; 11. Saint-Pierre; 12. Sainte-Marie; 13. Saint-Victor; 14. Saint-Léger; 15. Saint-Rémy; 16. Saint-Martin; 17. Saint-Jean, devenue l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes en 1706; 18. Saint-Germain; 19. Saint-Quentin; 20. La Trinité; 21. Sainte-Sophie; 22. Saint-Pierre; 23. Sainte-Geneviève; 24. Sainte-Croix; 25. Saint-Pierre. En 26, emplacement de la tour comtale, détruite en 1057; en 27, quartiers de la ville du Haut Empire, détruits au III^e siècle, mais dont les ruines subsistaient autour de l'an mil. En pointillé sont figurées les fortifications médiévales de la ville, de Saint-Médard, de Saint-Crépin-le-Grand, de Saint-Jean-des-Vignes.

centre administratif), le choix de sièges (*sedes regni*) relativement proches les uns des autres va dans le même sens que la prépondérance politique de Paris, au centre décisionnel du *regnum*. Il convenait en effet, de maintenir le plus de cohésion possible au *regnum*, de lui éviter un éclatement ou une trop grande régionalisation. On notera cependant que, des quatre villes citées par Grégoire, trois sont qualifiées de *sedes* et une de *cathedra* (Soissons); si cette distinction avait été porteuse de sens, on aurait plutôt attendu que le qualificatif, prestigieux, de *cathedra* désigne à nouveau Paris (comme à l'occasion du partage de 511) ou

Orléans qui, entre 511 et 549, fut à cinq reprises choisie comme lieu de réunion pour des conciles dont la compétence s'étendait à tout le *regnum Francorum*.³⁵

Paris (fig. 3)

Comme en témoigne Grégoire de Tours à plusieurs reprises, Paris conserva une indiscutable primauté sur les autres *sedes regiae*. C'est ainsi qu'à la mort de Clotaire Ier, dernier survivant des fils de Clovis, son fils Chilpéric Ier se hâta d'occuper Paris (HF IV, 22: *sedem regis Childeberthi*) afin de tenter une réunification du royaume qui échoua. Siècle historique de la dynastie, Paris représentait un tel enjeu que les fils de Clotaire et leurs successeurs décidèrent, par un pacte, d'en faire une ville indivise, sorte de *cathedra regni* commune. C'est ainsi qu'aucun des rois, y compris celui dont le siège était Paris, ne pouvait pénétrer dans la ville sans l'assentiment des autres (HF VI, 27; VIII, 6). C'est à Paris que le prétendant Gondovald aurait déclaré qu'il établirait le siège de son royaume (HF VII, 27).³⁶ Enfin, lorsque le royaume fut exceptionnellement réunifié, sous Clotaire II (de 613 à 629), puis sous Dagobert (629-638), Paris retrouva tout naturellement et pour la dernière fois sa place de *cathedra regni*.

A partir du règne de Chilpéric Ier et jusqu'à celui de Clovis II, le *palatium* de Paris est souvent cité dans les sources et son nom figure sur des émissions monétaires. Si l'emplacement de ce palais est approximativement connu, à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité (on sait qu'il était mitoyen du monastère Saint-Martial), il n'a pas été archéologiquement reconnu avec certitude. Il est cependant vraisemblable que Clovis et ses successeurs utilisèrent l'imposant monument antique partiellement reconnu au siècle dernier à l'emplacement de l'actuel Palais de Justice, lui-même héritier du palais capétien. Si l'on admet, malgré l'absence d'une enceinte sur la rive gauche de la Seine, que le monde des morts était encore bien distinct du point de vue topographique de celui des vivants, il est alors permis de délimiter approximativement par la répartition des basiliques funéraires

35. PONTAL, 1986, p. 307 et *passim*; PONTAL, 1989, p. 374 et *passim*.

36. BACHRACH, 1994; WOOD, 1994, p. 93-98.

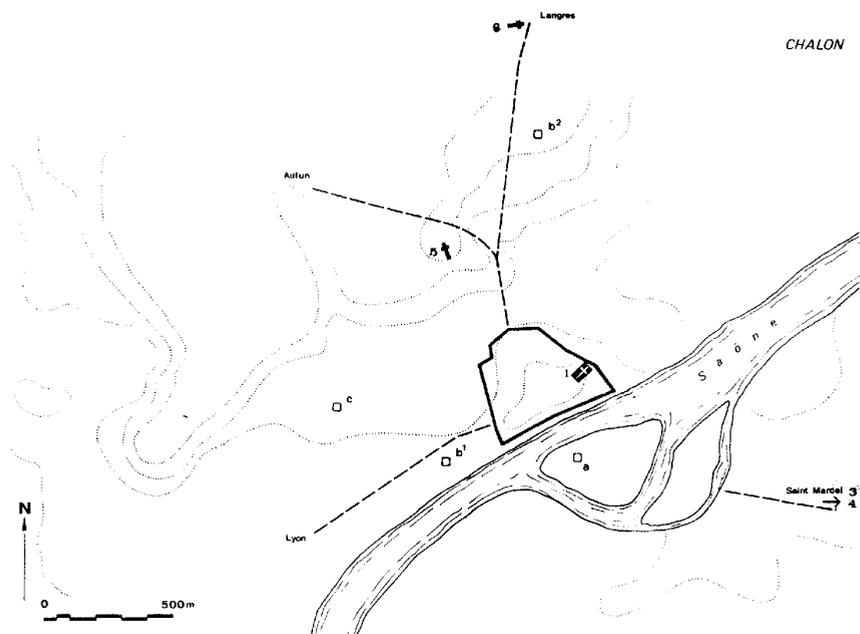


Fig. 9. Chalons-sur-Saône durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après GAUTHIER et PICARD, éd., IV, p. 67).

l'extension possible des quartiers habités de l'époque mérovingienne, sensiblement identique à celle du Bas-Empire. Appliqué à la rive droite de la Seine, le même raisonnement conduit à y voir un faubourg naissant. On a proposé que l'existence d'un véritable vide archéologique autour de Paris correspondait à une "ceinture nourricière", preuve supplémentaire de l'importance de la ville.³⁷ Enfin, la construction par Chilpéric d'un cirque à Paris (il pourrait en fait s'agir de la remise en état des "arènes" romaines), relatée par Grégoire de Tours (HF V, 17), ainsi que l'organisation de spectacles par le roi témoignent sans doute de sa volonté de faire fonctionner le siège de son pouvoir à l'image des résidences impériales de la fin de l'Antiquité.

37. PÉRIN, 1989, p. 500 et s.; VAN OSSEL, 1998, p. 83 et s.

Orléans et Chalon-sur-Saône (fig. 7 et 9)

Bien qu'Orléans apparaisse comme *sedes regia* lors du partage de 561, Gontran lui préféra Chalon-sur-Saône³⁸ comme résidence, ville certes moins importante mais qui bénéficiait d'une situation géographique plus centrale dans le royaume. Néanmoins le roi y séjourna en juillet 585 et logea dans une *domus* dont il n'est pas certain qu'elle ait été située à l'emplacement du futur Châtelet capétien (HF VIII, 1-7). A cette occasion, Grégoire de Tours souligne la présence, dans la foule qui acclamait le roi, de Syriens et de Juifs, ces derniers demandant la reconstruction de leur synagogue qui avait été détruite par les chrétiens.³⁹ Dès la fin du vie siècle, un comte, Wilacharius, a son siège à Orléans qui semble avoir conservé, malgré le rôle de Chalon, sa place de *sedes regia* officielle du royaume. Childébert en prend possession à la mort de son père Gontran, en 592 (VM IV, 37). Son fils Thierry en fait de même quand il hérite de la Bourgondie à la mort de son père, en 595 (Frédégaire, IV, 16). C'est enfin à Orléans que la reine Nanthilde, veuve de Dagobert Ier et régente de Clovis II, réunit en 642 les grands du royaume et désigne Flaochadus comme maire du Palais de Bourgondie (Frédégaire IV, 89).

Hormis le tracé de son enceinte du Bas-Empire, les fondations en bois du pont sur la Loire et l'existence d'un certain nombre de sanctuaires *intra* et *extra muros* (ces derniers en relation avec des nécropoles), nous ne savons rien de la topographie d'Orléans à l'époque mérovingienne dont les textes suggèrent l'importance en tant que place commerciale (présence d'Orientaux, sans doute des marchands;⁴⁰ négoce du vin).

Sedes regia de fait, le *castrum* de Chalon-sur-Saône est à l'époque mérovingienne une ville importante au plan politique. C'est là que le prince burgonde Sigismond, fils de Gondebaud, réside vers 500, avant de séjourner à Vienne et à Genève. Après le partage de 561, les sources écrites mentionnent les fréquents

38. KRÜGER, 1971, p. 138-148; BRÜHL I, 1975, p. 130-136; GAUTHIER et PICARD (éds.), 1986, p. 65-74 (par B. BEAUJARD).

39. GEISEL, 1998.

40. DEVROEY, 1995; DEVROEY et BROUWER, 1999.

séjours de Gontran, puis de Thierry II dans cette ville qui est de fait la principale résidence royale de la Burgondie franque. En 629/630, Chalon accueillera encore brièvement Dagobert Ier. De la topographie de la ville du très haut Moyen Age, on connaît peu de choses hormis l'enceinte semi-elliptique du Bas-Empire. S'appuyant sur la Saône, celle-ci renfermait au nord-est la cathédrale et sans doute au sud-ouest, comme May Vieillard-Troïekouroff⁴¹ le propose, l'oratoire et le palais de Gontran. La seule église hors les murs connue pour la période est au sud-ouest la *basilica* de la léproserie édiflée en bordure de la Saône par l'évêque Agricola († 580), devenue Saint-Jean-de-Mézel.

Soissons (fig. 8)

C'est à Sigebert qu'incomba l'achèvement de la basilique Saint-Médard, où son père Clotaire Ier avait été enterré en 561.⁴² A sa mort, en 575, Soissons échut à Chilpéric Ier. Comme à Paris, selon Grégoire de Tours (HF V, 17), le roi semble se montrer soucieux du prestige de cette ville où il édifie un cirque et donne des spectacles. De même, il restaure son rempart, endommagé par un tremblement de terre en 582. A sa mort, en 584, les cités de Soissons et de Meaux, rattachées à l'Austrasie, sont réunies dans un duché à la tête duquel Childebart II place le duc Rauching, qui réside à Soissons (HF VIII, 26, 29). Puis la ville sert à nouveau de résidence royale quand le roi y installe en 589, à la demande des élites locales, son fils aîné Théodebert II (HF IX, 36). La ville, dont on ne connaît guère que la topographie religieuse, conserve un certain rôle politique jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne: les grands de Burgondie y rendent hommage à Dagobert en 629, puis Ebroïn y réside, le maire du palais Pépin y convoque un concile en 744, enfin c'est là qu'il est couronné roi en 751.

Reims et Metz (fig. 6 et 20)

Si, sous Thierry Ier, Théodebert puis Théodebald, les centres effectifs du gouvernement de la partie orientale du

41. VIEILLARD-TROIEKOUROFF, 1976, p. 78-80.

42. *Supra*, n. 34.

regnum se trouvaient dans les anciens chefs-lieux de provinces romaines de Trèves, Cologne et Reims, la ville mosellane de Metz,⁴³ chef-lieu d'une *civitas* de *Belgica Prima*, prend progressivement une place dominante dans le dernier tiers du VI^e siècle, à partir du règne de Childebert II (575-596). Dans les années qui suivirent la mort de Brunehaut, l'aristocratie austrasienne poussa, vers 622/623, le roi Clotaire II à réserver à son fils Dagobert une *pars regni* centrée sur Metz, ce dernier faisant de même en 633/634 à l'avantage de son fils Sigebert III, dont la *sedes regni* principale semble être restée établie à Metz jusqu'au coup d'Etat de 656. Le *palatium* royal, cité par Grégoire de Tours (HF VIII, 36), se trouvait probablement non loin des bâtiments épiscopaux.

Cette situation profita aux grandes familles aristocratiques qui avaient fait pression sur les rois mérovingiens, particulièrement à la famille d'un conseiller royal, le *palatinus* Arnoul (*Arnulfus*), le futur évêque de Metz; celle-ci put d'ailleurs conclure, par le mariage de son fils, une alliance prometteuse avec la famille mosane des Pippinides. Plus tard, à la fin du VII^e, au VIII^e et au début du IX^e siècle encore, Metz fut considérée comme la ville carolingienne par excellence.⁴⁴ Sigebert III († 656) fut enterré à Metz, sans doute dans la basilique *intra muros* dédiée à saint Martin, et peut-être également les rois Childebert II († 595) et Thierry II († 613).

Le succès de Metz n'éclipsa évidemment pas la place prépondérante, notamment du point de vue économique, des autres *sedes* austrasiennes: Cologne, Reims et, dans une moindre mesure, Trèves. Ainsi, ce serait à Trèves que, à la fin du VI^e siècle, l'évêque Magnericus aurait baptisé Théodebert, un des fils de Childebert II (HF VIII, 37) et c'est dans l'église Saint-Géréon de Cologne, où étaient vénérés des martyrs de la Légion thébaine, qu'aurait été prêté hommage au roi Thierry II en 612, après que celui-ci eut mis la main sur le Trésor d'Austrasie, placé dans un local particulier annexé à la résidence royale (*palacium thesauri*).⁴⁵

43. KRÜGER, 1971, p. 149-155; BRÜHL, II, 1990, p. 41-62; GAUTHIER et PICARD (éds.), I, 1986, p. 33-53 (par N. GAUTHIER); PARISSE, 1998, p. 523-525.

44. OEXLE, 1967. PARISSE, 1998, p. 525-527.

45. BRÜHL, 1990, p. 84-87.

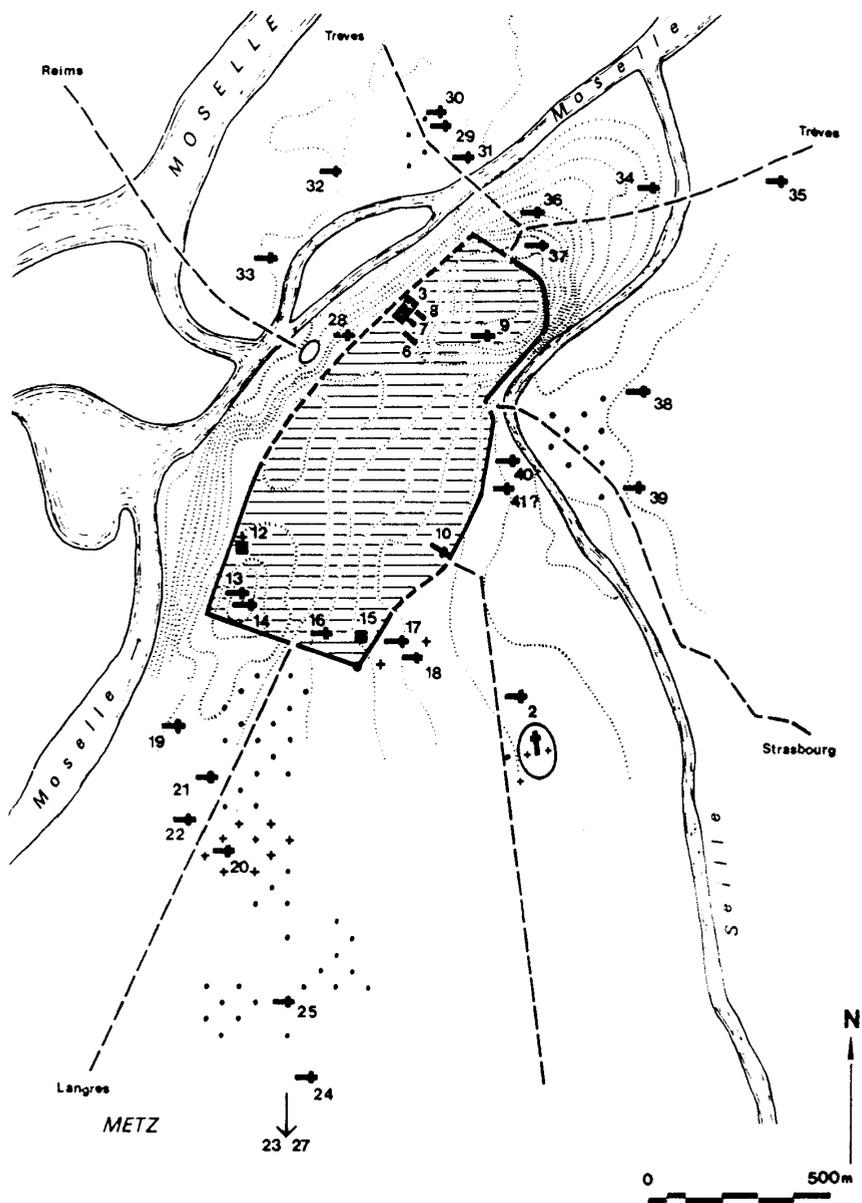


Fig. 10. Metz durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age (d'après GAUTHIER et PICARD, éds., I, p. 35).

La montée de l'aristocratie austrasienne dans la première moitié du VII^e siècle, relevée ci-dessus à propos de Metz, trouve dans la riche agglomération commerçante de Cologne un appui particulièrement solide (rôle de l'évêque Cunibert; plus tard, attaches familiales de Plectrude, la femme du maire du palais Pépin II, etc.) et explique certaines des donations de rois mérovingiens (ainsi, Dagobert II vers 670 à Saint-Géréon de Cologne).⁴⁶ Par ailleurs, les fouilles archéologiques ont montré, pour les VII^e et VIII^e siècles, l'ampleur monumentale croissante de la ville (cathédrale, Saint-Géréon, Saint-Séverin, etc.).

Ayant perdu *de facto* son rang de *sedes regia* dès le cours du règne de Childebart II, Reims n'en conserva pas moins un rôle politique certain par la suite. Elle relève ainsi du duché (*ducatus Campaniae*) que constitue Brunehaut vers 575, en réunissant les cités de Reims et de Châlons qui, confiées au duc Loup, doivent assurer la sécurité des confins occidentaux de l'Austrasie face à la Neustrie de Chilpéric.⁴⁷ L'Église sera étroitement mêlée aux conflits entre les deux royaumes dans la mesure où son évêque, en tant que métropolitain de l'ancienne *Belgica secunda*, a la plupart de ses suffragants en Neustrie.

Sedes regiae et sépultures royales

Les lieux de sépulture des trente-quatre rois qui régnèrent en Gaule mérovingienne de Childéric Ier à Childéric III⁴⁸ –en l'occurrence des basiliques funéraires extra muros– ne nous sont connus par les sources écrites que dans dix-huit cas, les informations étant incertaines dans quatre cas et inconnues dans treize (fig. 11). Si l'on excepte le cas particulier de Tournai, dont on ignore si ce fut bien la résidence de Childéric Ier, neuf rois choisirent pour leur sépulture la ville qui leur servait de *sedes regia*: Paris pour Clovis Ier, Childebart Ier, Chilpéric Ier, Clotaire II, Childéric II; Soissons pour Clotaire Ier et Sigebert Ier; Chalon-sur-Saône pour Gontran; Metz pour Sigebert III. Il en fut peut-être de même –mais les sources restent incertaines– pour Caribert

46. DIERKENS, 1984.

47. BUR, 1977.

48. KRÜGER, 1971; ERLANDE-BRANDENBURG, 1975; MÜLLER-WILLE, 1982, p. 350 et s.

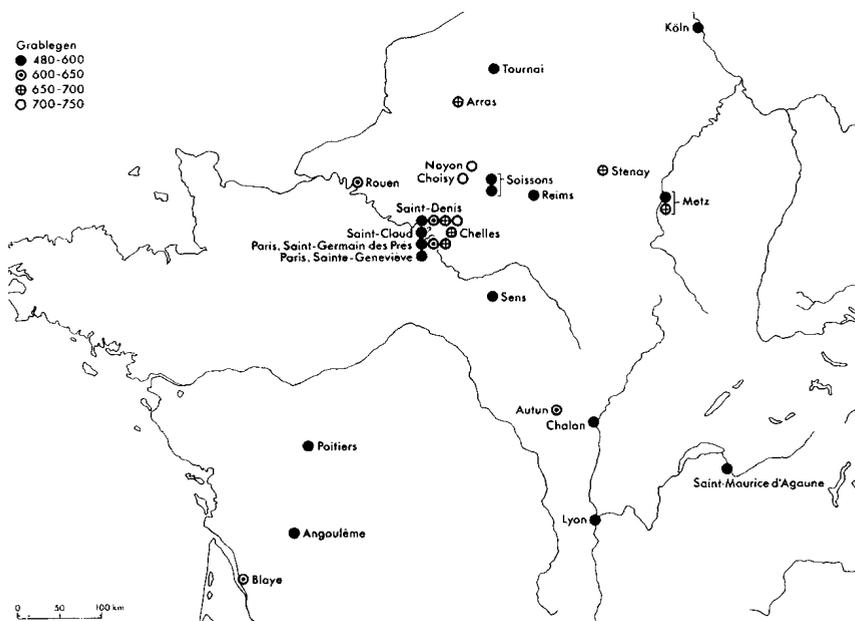


Fig. 11. Les lieux de sépulture des rois mérovingiens (D'après MÜLLER-WILLE, 1982, p. 356).

Ier avec Paris, Théodebert Ier avec Reims, et Childebart II et Thierry II avec Metz. En dehors des Saints-Apôtres de Paris –qui à vrai dire ne servirent qu'à Clovis et à ses proches–, seule Sainte-Croix-et-Saint-Vincent (futur Saint-Germain-des-Prés), toujours à Paris, peut être qualifiée de nécropole royale puisque quatre rois de Neustrie au moins, ainsi que leur famille, y reçurent leur sépulture durant un peu plus d'un siècle.

D'autres rois mérovingiens furent enterrés dans des localités qui n'étaient pourtant pas *sedes regiae*: Caribert II à Blaye, Dagobert Ier et Clovis II à Saint-Denis, Clotaire III à Chelles, Dagobert II à Stenay, Thierry III à Arras, Childebart III à Choisy-au-Bac et enfin Chilpéric II à Noyon. La plupart de ces choix peuvent néanmoins être expliqués.

Bien que située à une certaine distance de Paris, la basilique Saint-Denis faisait partie de son *suburbium* et dès l'époque de Clovis au moins, elle reçut des sépultures de l'aristocratie franque, puis, à la fin du VI^e siècle, une tombe royale, en l'occurrence

celle d'Arégonde, l'une des épouses de Clotaire Ier qui fut mère de Chilpéric Ier.⁴⁹ Autant qu'on en puisse juger par l'archéologie, cette nécropole semble alors avoir été presque exclusivement utilisée par des femmes, peut-être en souvenir de la dévotion particulière que sainte Geneviève, qui avait assisté à l'émergence de la dynastie mérovingienne, avait eue pour saint Denis. Le choix de Dagobert Ier et de son fils Clovis II d'être enterrés à Saint-Denis –et non à Sainte-Croix-et-Saint-Vincent comme plusieurs de leurs prédécesseurs neustriens– a pu avoir pour origine l'importance du *palatium* voisin de Clichy où ces rois résidèrent volontiers. Ce n'est pas pour autant que ce sanctuaire prestigieux devint une nécropole royale, bien que Charles Martel et Pépin le Bref l'aient choisi par la suite à son tour comme lieu de sépulture.⁵⁰

Dès le cours du vi^e siècle, la *villa* de Chelles, où la tradition veut que la reine Clotilde ait fondé un *coenobiolum*, est une résidence royale importante.⁵¹ Chilpéric Ier et Frédégonde y séjournèrent à diverses reprises et c'est dans la forêt voisine que le roi fut assassiné en 584. Bathilde, quand elle fut veuve de Clovis II († 657), décida d'y fonder un monastère vers 658/659 à la tête duquel elle plaça une moniale de Jouarre, Bertille, et où elle se retira en 664. Selon son voeu, elle y fut enterrée vers 680 dans l'église Sainte-Croix. On s'explique donc volontiers que Clotaire III, fils de Bathilde qui avait assumé sa régence, ait choisi de se faire enterrer auprès de sa mère à Chelles.

Petit-fils de Dagobert Ier, Dagobert II fut écarté du trône par le maire du palais Grimoald et exilé quinze ans durant en Irlande. A l'instigation du maire du palais Ebroïn, il fut assassiné dans la forêt de Woëvre en 679, trois ans après son retour d'exil. C'est pourquoi on l'enterra dans l'oratoire Saint-Remi du domaine royal voisin de Stenay, édifié au vii^e siècle.⁵²

Mort à Noyon en 721, Chilpéric II fut enterré par les soins de Charles Martel dans une église de cette ville, la cathédrale

49. KRÜGER, 1971, p. 171-189; PÉRIN, 1991; FLEURY et FRANCE-LANORD, 1998.

50. DIERKENS, 1996.

51. KRÜGER, 1971, p. 238-246; PÉRIN et FEFFER (éds.), 1985, p. 160-164; *Premiers monuments...*, 1998, p. 184-187 (par N. BERTHELIER et J. AJOT).

52. FOLZ, 1963; KRÜGER, 1971, p. 190-193; FOLZ, 1984, *passim*; KRÜGER, 1971, p. 190-193; CAROZZI, 1984.

selon une tradition locale.⁵³ En fait, deux basiliques funéraires au moins existaient alors hors les murs, celle du monastère Saint-Eloi, d'une part, et Saints-Pierre-et-Paul (anciennement oratoire Saint-Georges), d'autre part. Hormis sa topographie chrétienne, on sait peu de choses de Noyon à l'époque mérovingienne, sinon que la ville conservait son enceinte du Bas-Empire, période pendant laquelle elle avait été le siège du *Praefectus laetorum Batauorum Contraginnensium*. Les sources écrites attestent en revanche l'importance de Noyon durant le très haut Moyen Age, où les reines Radegonde et Bathilde résidèrent dans son *palatium*. Ce siège épiscopal, sans doute uni à celui de Tournai dès le VI^e siècle et notamment illustré par l'épiscopat de saint Eloi (640-660), eut en outre dans sa dépendance les *villae* royales et palais satellites de Péronne, Eterpigny et Athies, dans la Somme, Méli-cocq, Choisy-au-Bac, Montmacq, Venette et Compiègne, dans l'Oise, enfin Quierzy, dans l'Aisne.⁵⁴

Childebert III, mort en 711, fut précisément inhumé dans l'un de ces domaines, celui de Choisy-au-Bac, qui était proche de l'important palais de Compiègne. La sépulture du roi trouva place dans la basilique Saint-Etienne du *Cauciaecum monasterium*, attesté à partir de 695 et qui correspondait à cette résidence royale.⁵⁵

Selon une tradition tardive, c'est dans le monastère Saint-Vaast, situé dans le *suburbium* d'Arras, que Thierry III fut enterré en 690 au 691, ainsi que sa femme Doda.⁵⁶ Même si Arras, *castrum* de l'Antiquité tardive, semble avoir joué un certain rôle au début de l'époque mérovingienne, sous Clodion et Childéric Ier, la proche *villa publica* de Vitry-en-Artois lui fut préférée par la suite comme résidence royale. On s'expliquerait donc davantage le choix du lieu de sépulture de Thierry III par une relation privilégiée avec le monastère Saint-Vaast dont, selon des sources postérieures, il aurait été le fondateur.

L'histoire même du règne de Caribert II († 632) explique pourquoi il fut enterré loin des lieux de sépulture des autres rois

53. VERCAUTEREN, 1934, p. 165-180; KRÜGER, 1971, p. 208-213.

54. KRÜGER, 1971, p. 210 et s.; BARBIER, 1990, p. 281-292.

55. KRÜGER, 1971, p. 206-207.

56. VERCAUTEREN, 1934, p. 181-204; KRÜGER, 1971, p. 194-205; BRÜHL, I, 1975, p. 91-99.

mérovingiens, à Blaye (Gironde), dans l'église Saint-Romain d'un monastère hors les murs remontant au moins au VI^e siècle. On sait en effet que Caribert, qui avait échoué en 629 dans sa tentative de s'approprier le royaume, fut installé par son frère Dagobert Ier en Aquitaine, où se déroula son règne.⁵⁷

La géographie des lieux de sépulture connus des rois mérovingiens s'avère donc fort significative: il n'y a pas eu de relation systématique entre *sedes regiae* et tombes royales. Quand ce fut le cas –exception faite de Paris et peut-être de Metz–, on n'assiste pas un ancrage funéraire des diverses branches de la dynastie, mais à des inhumations apparemment isolées et qui fluctuent, de même que les diverses *cathedra regni*. Quant aux autres lieux de sépultures royaux, ils témoignent d'une relation évidente avec les *villae* et palais ruraux dont ils soulignent l'importance croissante, ainsi que du choix de sanctuaires souvent prestigieux, le plus souvent monastiques.

Sedes regiae et conciles (fig. 12)

A l'époque mérovingienne, comme d'ailleurs au Bas-Empire et pendant tout le haut Moyen Age, c'est le souverain qui convoque les conciles généraux ou interprovinciaux. Il est donc pertinent de s'interroger sur le choix du lieu où les évêques sont appelés à se rendre et sur les raisons –politiques et/ou religieuses– de ce choix. Quelque soixante-dix conciles, provinciaux et généraux, sont connus pour la Gaule mérovingienne; les actes d'une trentaine d'entre eux sont conservés.⁵⁸

Il n'y a, d'évidence, aucune relation systématique entre lieu de convocation d'un concile et *sedes regia*, mais, si l'on se concentre sur les conciles ayant une compétence générale sur le *regnum*, la prépondérance d'Orléans est manifeste pour la première moitié du VI^e siècle (cinq conciles en 511, 533, 538, 541 et 549); celle de Paris semble significative dans la seconde moitié du VI^e et au début du VII^e siècle. Mais bien d'autres lieux sont retenus au hasard des circonstances.

57. KRÜGER, 1971, p. 34; ERLANDE-BRANDENBURG, 1975, p. 57 et 144.

58. DE CLERCO, 1963; GAUDEMET et BASDEVANT, 1989.

On l'a vu plus haut, c'est probablement pour des raisons géographiques et stratégiques qu'Orléans a été retenue par Clovis pour qu'y soient rassemblés en 511, peu après la victoire contre les Wisigoths, les évêques du royaume; trente-deux d'entre eux ont souscrit les actes du concile, soit la moitié environ des évêques relevant alors du pouvoir de Clovis. Dans le contexte de l'époque, cette proportion élevée montre que le choix fut judicieux; ce sont en effet surtout les évêques les plus éloignés d'Orléans (notamment ceux qui ressortissaient aux provinces de Belgique Première, de Belgique Seconde –dont Remi de Reims–, de Germanie Première et de Germanie Seconde) qui ont préféré ne pas effectuer le déplacement. Il est tout aussi significatif que le concile d'Orléans II (533) fut assemblé sur l'ordre commun des trois rois fils de Clovis (Thierry Ier, Childeberrt Ier et Clotaire Ier); pas moins de vingt-neuf évêques y participèrent. En ce qui concerne Paris, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que c'est dans cette ville que Clotaire II, devenu seul roi du *regnum Francorum* en 613, convoque l'année suivante (614) un concile général de très grande ampleur (soixante-quinze évêques sont mentionnés comme souscripteurs des actes), doublé d'un plaid au cours duquel certains décrets conciliaires sont sanctionnés et coulés en forme de capitulaire.⁵⁹ Une dizaine d'années plus tard, en 626-627, ce n'est plus à Paris mais dans son palais de Clichy, dans la banlieue de Paris (*in suburbano Parisius*), que Clotaire II convoque son concile suivant: on pourrait voir là un indice de la faveur croissante, au VII^e et au début du VIII^e siècle, des palais comme *sedes regni* (fig. 13).

Les villes qui auraient pu être *sedes regiae*

Au terme de ce survol des lieux de pouvoir urbains à l'époque mérovingienne, on ne peut manquer de s'interroger sur le cas des villes, souvent résidences royales et/ou épiscopales, qui auraient pu être *sedes regni* mais qui ne semblent pas avoir été rattachées significativement à l'exercice du pouvoir public. Dans cette catégorie, on pourrait ranger une illustre ville gallo-romaine

59. DE CLERCO, 1963, p. 274-285; GAUDEMET et BASDEVANT, 1989, p. 506-525; PONTAL, 1989, p. 404-405; sur l'édit de Paris, MURRAY, 1994, p. 18-39.

comme Amiens, ou des villes aussi célèbres au très haut Moyen Age que Tours et Poitiers. Important centre militaire au Bas-Empire, Amiens aurait fort souffert des raids de 407 si l'on se réfère au témoignage de saint Jérôme:⁶⁰ on s'expliquerait ainsi que Soissons, peut-être davantage épargnée par les événements, ait pu lui être préférée par la suite comme résidence temporaire d'Aegidius et de Syagrius, voire de Clovis, avant de devenir *cathedra regni* de Clotaire Ier. Orléans, du fait de sa situation sur la rive "franque" de la Loire (rive droite), a pu être préférée à Tours⁶¹ qui, bien que "ville sainte", avait fait partie de la rive "wisigothique" du fleuve (rive gauche). Quant à Poitiers,⁶² il est évident que la ville, si prestigieuse soit-elle, était trop éloignée des centres du pouvoir franc.

Quelques mots de conclusion

Eugen Ewig et, à sa suite, Carlrichard Brühl ont montré comment les premières *sedes regni* des royaumes germaniques successeurs de l'Empire romain en Occident avaient été conçues dans le prolongement des capitales ou des grands centres du Bas-Empire romain: ces centres fixes de gouvernement dans la tradition antique leur apparaissaient, en quelque sorte, comme antithétiques de la royauté itinérante si caractéristique du mode de gouvernement du Moyen Age "classique".⁶³ Cependant, si Pavie ou Tolède pouvaient apparaître comme des copies, de moindre envergure, de Constantinople ou de Ravenne, aucune *sedes regia* mérovingienne ne peut être considérée comme une véritable capitale, conçue comme siège permanent d'un gouvernement public et l'on ne peut appliquer à la Gaule mérovingienne des schémas conçus pour l'Espagne wisigothique ou l'Italie lombarde. En Gaule, la fréquentation régulière de différents palais (et non d'une "capitale" privilégiée) apparaît précocement, c'est-à-dire dès le début de l'époque mérovingienne, comme une technique

60. Cette interprétation sollicite probablement abusivement les textes; cf. VERCAUTEREN, 1934, p. 297-298.

61. PIETRI, 1983.

62. KRÜGER, 1971, p. 219-230; BOISSAVIT-CAMUS et LE MASNE DE CHERMONT, 1989, p. 245-246; BOISSAVIT-CAMUS dans GAUTHIER et PICARD (éds.), X, p. 65-92.

63. EWIG, 1963; BRÜHL, 1967.

de gouvernement essentielle pour affirmer le pouvoir royal. Certes, certaines des localités d'où sont émis des actes et privilèges royaux et qui servent de lieu de rassemblement à des conciles ou à des réunions politiques d'importance ont un fort passé romain; le palais royal peut y avoir pris la place du siège du gouverneur ou du préfet romain; la résidence épiscopale (*domus episcopalis* ou *pontificis*) comme celle du comte ou du grand fonctionnaire laïc qui gouvernait la ville a souvent été bâtie sur le territoire du palais imperial; etc. Mais les *palatia* ruraux jouent un rôle administratif significatif dès le début du VI^e siècle.

Josiane Barbier a expliqué⁶⁴ comment l'adaptation du modèle impérial a conduit, à l'époque mérovingienne, à la dissociation spatiale et fonctionnelle de la *cathedra regni* urbaine, où était mise en scène la puissance impériale puis royale, et de la (des) *uilla(e)* rurale(s), centre(s) secondaire(s) où le souverain résidait de plus en plus volontiers. La *sedes regia*, ville de cour plutôt que vrai centre administratif, lieu de représentation du pouvoir, perd peu à peu de son rôle effectif au profit du *palatium* royal, "point de convergence de la société et du royaume", auquel était fréquemment jumelée une *basilica* ou un lieu de culte symbolique d'où rayonnait la *virtus* d'un saint protecteur du roi et/ou du royaume.⁶⁵

*Université Libre de Bruxelles
Musée des Antiquités Nationales.
Saint Germain-en-Laye*

Bibliographie

- BACHRACH, B. S. (1994), *The Anatomy of a Little War. A Diplomatic and Military History of the Gundowald Affair (568-586)* (Boulder-San Francisco-Oxford).
- BARBIER, J. (1990), "Le système palatial franc: genèse et fonctionnement dans le Nord-Ouest du *regnum*", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 148, p. 245-299.

64. BARBIER, 1990, par ex. p. 262-263 et 297-298.

65. *Ibid.*, p. 262-263.

- BOISSAVIT-CAMUS, B. et LE MASNE DE CHERMONT, N. "La topographie chrétienne de Poitiers", in *Romains et barbares entre Loire et Gironde, IV^e-X^e s.* (cat. de l'exposition du Musée Sainte-Croix, à Poitiers), p. 162-163.
- BRÜHL, C. R. (1963), "Zum Hauptstadtproblem im frühen Mittelalter", in *Festschrift für Harald Keller*, Darmstadt, p. 45-70 (réimp. C. R. BRÜHL, *Aus Mittelalter und Diplomatie*, Band I, Hildesheim, 1989, p. 89-114).
- BRÜHL, C. R. (1967), "Remarques sur les notions de 'capitale' et de 'résidence' pendant le Haut Moyen Age", *Journal des Savants*, p. 193-215 (réimp. C. R. BRÜHL, *Aus Mittelalter und Diplomatie*, I, p. 115-135).
- BRÜHL, C. R. (1975, 1990), *Palatium und Civitas. Studien zur Profanotopographie spätantiker Civitates vom 3. bis zum 13. Jahrhundert*. Band I, *Gallien* (Cologne-Vienne); Band II, *Belgica I, beide Germanien und Raetia II* (Cologne-Vienne).
- BRULET, R. (1990), *Les fouilles du quartier Saint-Brice à Tournai. I, L'environnement funéraire de la sépulture de Childéric*, Département d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, t. 1, 1990 (Louvain-la-Neuve), t. 2, 1991.
- BUR, M. (1977), *La formation du comté de Champagne, v. 950 - v. 1150* (Nancy).
- CAROZZI, Cl. (1984), "La vie de saint Dagobert de Stenay: histoire et hagiographie", *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, LXII, p. 225-258.
- DE CLERCO, C. (éd.), *Concilia Galliae. A. 511-A. 695, Corpus Christianorum, Series Latina*, 148 A, 1963 (Turnhout).
- COLLINS, R. (1983), "Theodebert I, *Rex Magnus Francorum*", WORMALD, P., BULLOUGH, D. et COLLINS, R., (éds.), *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society. Studies presented to J. M. Wallace-Hadrill* (Oxford), p. 7-33.
- DEFENTE, D. (éd.), (1996), *Saint-Médard. Trésors d'une abbaye royale* (Paris).
- DEVROEY, J.-P. (1995), "Juifs et Syriens. A propos de la géographie économique de la Gaule au Haut Moyen Age", DUVOSQUEL, J. M., et THOEN, E., (éds.), *Peasants and Townsmen in Medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst* (Gand), p. 51-72.
- DEVROEY, J.-P. et BROUWER, Ch. (1999), "La participation des Juifs au commerce dans le monde franc (VI^e-X^e siècles)", DIERKENS, A., KUPPER, J.L. et SAUSTERRE, J.-M., (éds.), *Voyages et voyageurs à Byzance et en Occident, du VI^e au XI^e siècle* (Liège).
- DIERKENS, A. (1984), "Note sur un passage de la *Vita Dagoberti*: Dagobert II et le domaine de Biesme", *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, LXII, p. 259-270.
- DIERKENS, A. (1996), "La mort, les funérailles et la tombe du roi Pépin le Bref (168)", *Médiévales (La mort des grands)*, núm. 31, automne, p. 37-51.
- DIERKENS, A. (1996), "Die Taufe Chlodwigs", *Die Franken, Wegbereiter Europas* (cat. de l'exposition du Reiss-Museum de Mannheim), I, p. 183-191.

- DOWNEY, G. (1959), "The Tombs of the Byzantine Emperors at the Church of the Holy Apostles in Constantinople", *The Journal of Hellenic Studies*, LXXIX, p. 27-51.
- DOPPELFELD, O. et WEYRES, W. (1980), *Die Ausgrabungen im Dom zu Köln*, Kölner Forschungen, 1 (Mayence).
- DUBOIS, Dom J. et BEAUMONT-MAILLE, I. (1982), *Sainte-Geneviève de Paris. La vie, le culte, l'art* (Paris).
- ERLANDE-BRANDENBURG, A. (1975), *Le roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle* (Genève).
- EWIG, E. (1963), "Résidence et capitale pendant le Haut Moyen Age", dans *Revue Historique*, 230, p. 25-72 (réimpr. Ewig, E., *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften 1952-1973*, AT SMA, H. (éd.), Band I, Munich-Zurich, 1976, p. 362-408).
- E. EWIG (1976), "Die fränkischen Teilungen und Teilreiche (511-613)", *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, AT SMA, H. (éd.), I, Munich, p. 114-171.
- FLEURY, M. (1970), "La cathédrale mérovingienne de Paris. Plan et datation", *Landschaft und Geschichte, Festschrift für Franz Petri für seinem 65. Geburtstag* (Bonn).
- FLEURY, M. et FRANCE-LANORD, A. (1998), *Les trésors mérovingiens de la basilique de Saint-Denis*, Klopp, Woippy.
- FOLZ, R. (1963), "Tradition hagiographique et culte de saint Dagobert, roi des Francs", *Le Moyen Age*, LXIX, p. 17-35.
- FOLZ, R. 1984, *Les saints rois du Moyen Age en Occident (VI^e-XIII siècles)* (Bruxelles).
- GAUDEMET, J. et BASDEVANT, B. (1989), *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècles)*, Éd. du Cerf, Sources chrétiennes, 353 (Paris).
- GAUTHIER, N. et PICARD, J., (éds.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, de Bocard, Paris (10 vol. parus depuis 1986). I. *Province ecclésiastique de Trèves (Belgica Prima)*, par GAUTHIER, N., 1986. II. *Provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Embrun (Narbonensis Secunda et Alpes Maritimae)*, par DUVAL, Y., FÉVRIER, P.-A., et GUYON, J.; *Corse*, par PERGOLA, Ph., 1986. III. *Provinces ecclésiastiques de Vienne et d'Arles (Viennensis et Alpes Graiae et Poeninae)*, par BIARNE, J., COLARDELLE, R., FÉVRIER, P.-A., BONNET, CH., DESCOMBES, FR., GAUTHIER, H., GUYON, J., et SANTSCHI, C., 1986. IV. *Province ecclésiastique de Lyon (Lugdunensis Prima)*, par BEAUJARD, B., FÉVRIER, P.-A., PICARD, J.-CH., PIETRI, CH., et REYNAUD, J.-Fr., 1986. V. *Province ecclésiastique de Tours (Lugdunensis Tertia)*, par PIETRI, L., et BIARNE, J., 1987. VI. *Province ecclésiastique de Bourges (Aquitania Prima)*, par PREVOT, Fr., et BARRAL I ALTET, X., 1989. VII. *Province ecclésiastique de Narbonne (Narbonensis Prima)*, par FÉVRIER, P.-A. et BARRAL I ALTET, X., 1989. VIII. *Province ecclésiastique de Sens (Lugdunensis Senonia)*, par PICARD, J.-Ch. et

- BEAUJARD, B., DABROWSKA, E., DELAPLACE, C., DUVAL, N., PÉRIN, P., et PIETRI, L., 1992. IX. *Province ecclésiastique de Rouen (Lugdunensis Secunda)*, par GAUTHIER, N. et FIXOT, M., 1996. *Province ecclésiastique de Bordeaux (Aquitania Secunda)*, par MAURIN, L., BEAUJARD, B., BLANCHARD, M., BOISSAVIT-CAMUS, B., FÉVRIER, P.-A., PERGOLA, Ph. et PREVOT, Fr., 1998.
- GAUTHIER, N. (1980), *L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine du Première Belgique entre Antiquité et Moyen Age (III^e-VIII^e siècles)*.
- GEISEL, Chr. (1998), *Die Juden im Frankenreich. Von den Merowingern bis zum Tode Ludwigs des Fromme* (Francfort).
- GRIERSON, Ph. (1962), "The Tombs and Obits of the Byzantine Emperors (337-1042)", *Dumbarton Oaks Papers*, XVI, p. 1-63.
- HALSALL, G. (1995), *Settlement and Social Organization. The Merovingian Region of Metz* (Cambridge).
- HALSALL, G. (1996), "Towns, Society and Ideas: The Not-so-strange Case of Late Roman and Early Merovingian Metz", CHRISTIE, N. et LOSEBY, S. T. (eds.), *Towns in Transition. Urban Evolution in Late Antiquity and the Early Middle Ages* (Aldershot), p. 235-261.
- HEINZELMANN, M. (1982), "Gallische Prosopographie 260-527", *Francia*, X, p. 531-718.
- HEINZELMANN, M. (1994), *Gregor von Tours (538-594), "Zehn Bücher Geschichte", Historiographie und Gesellschaftskonzept im 6. Jahrhundert*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1994 (Darmstadt).
- HEINZELMANN, M. et POULIN, J.-C. (1986), *Les Vies anciennes de sainte Geneviève de Paris. Études critiques*, Champion (Paris).
- JAMES, E. (1988), "Childéric, Syagrius et la disparition du royaume de Soissons", *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 13-38 (*Actes des VIII^e Journées internationales d'Archéologie mérovingienne, Soissons, 1986*).
- KAISER, R. (1973), *Untersuchungen zur Geschichte der Civitas und Diözese Soissons in römischer und merowingischer Zeit* (Bonn).
- KAZANSKI, M. et P. PERIN (1988), "Le mobilier funéraire de la tombe de Childéric Ier. Etat de la question et perspectives", *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 13-38.
- KRÜGER, K. H. (1971), *Königsgrabkirchen der Franken, Angelsachsen und Langobarden bis zur Mitte des 8. Jahrhunderts. Ein historischer Katalog* (Munich).
- KUHNEN, H. P. (1996), "Zwischen Reichs und Stadtgeschichte. Trier in Spätantike und Frühmittelalter", in *Die Franken, Wegbereiter Europas* (cat. de l'exposition du Reiss-Museum de Mannheim), I, p. 138-144.
- MARTINDALE, J. R. (1980), *The Prosopography of the Later Roman Empire*, 2 : AD 395-527 (Cambridge).
- MÜLLER-WILLE, M. (1970-1971), "Pferdegrab und Pferdeopfer im frühen Mittelalter", *Berichten van de Rijkdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, Jaargang 20-21, p. 119-248.

- MÜLLER-WILLE, M. (1982), "Königsgrab und Königsgrabkirche. Funde und Befunde im frühgeschichtlichen und mittelalterlichen Nordeuropa", *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 63, p. 350-412.
- MURRAY, A. C. (1994), "Immunity, Nobility and the Edict of Paris", *Speculum*, LXIX, p. 18-39.
- OEXLE, O. G. (1967), "Die Karolinger und die Stadt des Heiligen Arnulf", *Frümmittelalterliche Studien*, I, p. 250-364.
- PACHTERE, F. G. DE (1912), *Paris à l'époque gallo-romaine*, Paris, Imprimerie nationale (coll. Histoire générale de Paris).
- PÄFFGEN, B. et RISTOW, S. (1996), "Die Römerstadt Köln zur Merowingerzeit", *Die Franken, Wegbereiter Europas* (cat. de l'exposition du Reiss-Museum de Mannheim), I, p. 145-159.
- PÉRIN, P. et FEFFER, L.-CH. (éds.), (1984), *Lutèce. Paris de César de Clovis*, (cat. de l'exposition du Musée Carnavalet) (Paris).
- PÉRIN, P. et FEFFER, L.-CH. (éds.), (1985), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècle)*, Créteil, 1985, cat. de l'exposition du Musée des Antiquités (Rouen).
- PÉRIN, P. (1989), "Paris mérovingien, *sedes regia*", *Festschrift Rigobert Günther* (Leipzig), p. 487-502 (=Klio, 71).
- PÉRIN, P. (1989), "La tombe de Clovis", *Media in Francia. Recueil de mélanges offerts à Karl-Ferdinand Werner à l'occasion de son 65e anniversaire par ses amis et collègues français* (Maulévrier, Hérault), p. 363-378 et pl. XIII-XXV.
- PÉRIN, P. (1991), "Quelques considérations sur la basilique de Saint-Denis et sa nécropole à l'époque mérovingienne", *Villes et campagnes dans l'Occident médiéval. Mélanges Georges Despy* (Liège), p. 599-624.
- PÉRIN, P. (1991), "Pour une révision de la datation de la tombe d'Arégonde, épouse de Clotaire Ier, découverte en 1959 dans la basilique de Saint-Denis", *Archéologie médiévale*, XXI, p. 21-50.
- PÉRIN, P. (1998), "La progression des Francs en Gaule du Nord au V^e siècle. Histoire et archéologie", GEUENICH, D. (éd.), *Die Franken und die Alemannen bis zur "Schlacht bei Zülpich" (496/97)* (Actes du colloque de Zülpich, 1996) Walter de Gruyter (Berlin-New-York), p. 59-81.
- PIETRI, L. (1983), *La ville de Tours du IV^e au V^e siècle. Naissance d'une cité chrétienne*, École Française de Rome (Rome).
- PONTAL, O. (1986), *Die Synoden im Merowingerreich* (Paderborn-Munich-Vienne-Zurich).
- PONTAL, O. (1989), *Histoire des conciles mérovingiens* (Paris).
- Les premiers monuments chrétiens de la France*, III, Picard 1988 (Paris).
- SHANZER, D. (1998), "Dating the baptism of Clovis: the bishop of Vienne vs the bishop of Tours", *Early Medieval Europe*, 7 (1), p. 29-57.
- SPRINGER, M. (1997), "Gab es ein Volk der Salier?", GEUENICH, D., HAUBRICHS, W. et JARNUT, J. (éd.), *Nomen et gens, (Ergänzungsbände zum Reallexikon*

- der Germanischen Altertumskunde*, Bd. 16), W. de Gruyter (Berlin-New York), p. 58-83.
- STEUER, H. (1980), *Die Franken in Köln*, Greven (Cologne).
- VAN OSSEL, P. (1993), "L'Antiquité tardive (iv^e-v^e siècle) en Ile-de-France", *L'Ile-de-France de Clovis à Hugues Capet* (cat. de l'exposition du Musée archéologique départemental du Val-d'Oise) (Guiry-en-Vexin), p. 9-29.
- VAN OSSEL, P. (dir.) (1998), *Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville: la formation d'un espace urbain*, Documents d'Archéologie Française (Paris).
- VERCAUTEREN, F. (1934), *Étude sur les civitates de la Belgique Seconde. Contribution à l'histoire urbaine du nord de la France de la fin du III^e à la fin du XI^e siècle* (Bruxelles).
- VIEILLARD-TROIEKOUROFF, M. (1976), *Les monuments religieux de la Gaule d'après les oeuvres de Grégoire de Tours* (Paris).
- WEIDEMANN, M. (1982), *Kulturgeschichte der Merowingerzeit nach den Werken Gregor von Tours* (Mayence), Römisch-Germanisches Zentralmuseum, Monographien, 3, 2 vol.
- WERNER, K. F. (1996), "La 'conquête franque' de la Gaule: itinéraires historiographiques d'une erreur", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 154, 1, janvier-juin, p. 7-45 (*Clovis chez les historiens*).
- WOOD, I. (1985), "Gregory of Tours and Clovis", *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 63, p. 249-272.
- WOOD, I. (1994), *The Merovingian Kingdoms (450-751)*, Longman (Londres et New York).